

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2020

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 juin 2020, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	22 910
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	22 910

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	22 910
Autres	
Total	22 910

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	9 401
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Cautions délivrées par un établissement de crédit	13 508
Cautions délivrées par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	22 910

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	6 741	2 660	9 401
Cautions délivrées par un établissement de crédit	10 253	3 255	13 508
Total	16 994	5 916	22 910

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	18	583	68	2 403	85	2 986
2007	33	1 077	174	5 340	207	6 417
2008	40	1 304	230	6 823	270	8 127
2009	46	1 218	352	8 396	398	9 614
2010	60	1 585	665	15 494	724	17 079
2011	101	3 216	697	18 536	798	21 752
2012	200	5 076	501	12 219	701	17 295
2013	545	9 785	693	13 299	1 238	23 084
2014	943	15 725	668	11 320	1 611	27 045
2015	1 613	21 165	1 664	22 442	3 277	43 607
2016	1 537	16 576	1 945	20 482	3 483	37 058
2017	1 732	14 935	2 738	23 568	4 470	38 503
2018	1 239	10 799	1 510	12 095	2 749	22 894
2019	1 171	9 675	1 537	12 044	2 708	21 719
2020	124	903	67	535	191	1 438
Total	9 401	113 622	13 508	184 996	22 910	298 618

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	1	1 340	6	4 926	6	6 266
1	10	1 439	54	7 498	63	8 937
2	29	2 220	118	7 982	147	10 202
3	58	3 089	182	8 375	240	11 464
4	96	4 584	278	9 571	375	14 155
5	146	5 882	500	13 016	645	18 898
6	147	4 795	502	11 351	649	16 146
7	179	4 354	565	11 003	744	15 357
8	242	4 951	612	10 222	854	15 173
9	297	5 210	711	10 403	1 008	15 613
10	339	5 162	797	10 597	1 136	15 759
11	340	4 877	761	9 544	1 101	14 421
12	418	5 460	921	10 291	1 339	15 751
13	387	4 733	713	7 759	1 101	12 492
14	474	5 466	764	7 816	1 237	13 282
15	511	5 259	687	6 563	1 198	11 822
16	539	5 211	682	6 061	1 221	11 272
17	625	5 425	882	6 728	1 507	12 153
18	551	4 784	622	4 680	1 174	9 464
19	600	5 176	680	4 943	1 280	10 119
20	518	4 270	284	2 199	802	6 469
21	608	4 726	369	2 679	977	7 405
22	903	6 178	645	3 961	1 548	10 139
23	557	3 653	452	2 643	1 008	6 296
24	666	4 397	656	3 795	1 323	8 192
25	158	976	67	390	225	1 366
26	0	2	-	-	0	2
27	-	3	-	-	-	3
28	-	-	-	-	-	-
29	-	-	-	-	-	-
30	-	-	-	-	-	-
Total	9 401	113 622	13 508	184 996	22 909	298 618

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 (Moody's) et AAL (DBRS). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1^{er} échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est donc de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant

ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 58 062 euros au 30 juin 2020.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2020, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en Euros	Catégorie
FR0010192997	OAT 3.75 25/04/2021	10 900 000	HTC
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10 900 000	HTC
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10 900 000	HTC
	Total	32 700 000	

Ce portefeuille est éligible BCE. La valeur de marché du portefeuille au 30 juin 2020 est de 34 710 412 euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 34 420 107 euros montant repris en tant que valeurs de remplacement.

A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH a deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur de 1 070 120 545 euros au 30 juin 2020.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat pour le second trimestre 2020 est 6.4 %.

VI – Risque de taux

Chaque émission sécurisée est reprêtée à LBP par un prêt collatéralisé de même montant nominal, avec un taux nominal fixe égal ou supérieur au taux nominal fixe de l'émission et de même maturité. La Banque Postale Home Loan SFH n'a donc pas d'autre risque de taux d'intérêt que celui généré par le remplacement des capitaux propres de la société.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les recommandations formulées par l'EBA (Guidelines on the management of interest rate risk arising from non-trading activities EBA/GL/2015/08 22 mai 2015) pour la mesure du risque de taux d'intérêt global sont appliquées par La Banque Postale Home Loan SFH, et les capitaux

propres sont donc dorénavant exclus de la mesure du risque de taux, sans que cela modifie la politique de remplacement des capitaux propres de la société avec un portefeuille d'investissement visant à répliquer un écoulement linéaire sur 10 ans.

Après un défaut de La Banque Postale, La Banque Postale Home Loan SFH recevra les prêts à l'habitat reçus en garantie : dans un tel cas, La Banque Postale Home Loan SFH peut être exposée à un risque de taux d'intérêt, en raison de l'impasse entre les émissions et le portefeuille de prêts à l'habitat.

Au 30 juin 2020, la sensibilité de la valeur actuelle nette des émissions sécurisées et de la fraction du cover pool permettant de respecter le taux de surdimensionnement contractuel de 8.1 % est de 16.3 M€ pour un choc de 200 bps, soit 7.66 % des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH (après application d'un taux de remboursement anticipé de 10.84 % l'an sur le cover pool correspondant à la moyenne historique du taux de remboursement anticipé constaté sur le cover pool).

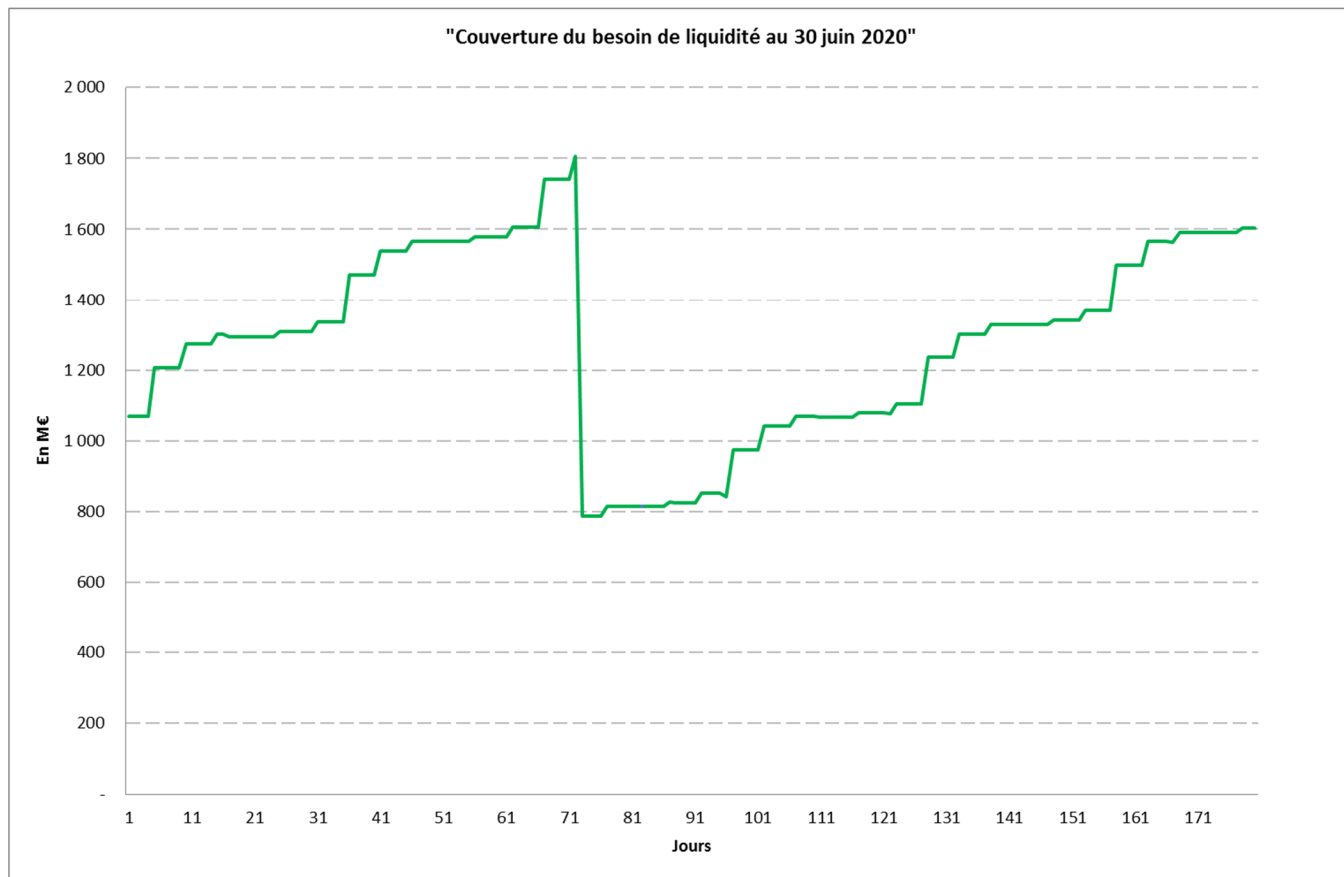
Sensibilité à un choc de taux	M€
-2%	2.9
2%	-16.3

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence »¹. C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

La Banque Postale a prêté à la SFH 1 milliard d'euros (prêt non privilégié) en prévision du remboursement de l'émission le 11/09/2020. Au 30 juin 2020, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

¹ L'article R. 513-7 précise également le « besoin de trésorerie est couvert par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France ».



Fait à Paris, le 10 août 2020,

Dominique HECKEL
 Directeur Général Délégué de La Banque Postale Home Loan SFH